# JE DÉVELOPPE MON ENTREPRISE



### **VOS BESOINS**

Par la connaissance du fonctionnement de l'entreprise, de son marché, de ses perspectives, l'avocat est un partenaire privilégié dans le cadre de projets de croissance. Une relation étroite entre le dirigeant et son avocat génère un environnement favorable au développement, sécurise l'activité et constitue un levier de croissance pour l'entreprise.

- ◆ Négocier, conclure les contrats avec clients et fournisseurs ;
- ◆ Acquérir une société ou un fonds de commerce ;
- ◆ Mettre en place un réseau de distributeurs ;
- ◆ Lever des fonds ;
- ◆ Gérer ses ressources humaines ;
- ◆ Organiser un groupe de sociétés ;
- ◆ Résoudre les litiges :
- ◆ Prévenir les risques de responsabilité civile et pénale du dirigeant et de la société ;
- ◆ Gérer un contrôle fiscal ou social.

#### NÉGOCIER ET CONCLURE LES CONTRATS AVEC CLIENTS ET FOURNISSEURS

Encadrer les échanges avec ses clients et fournisseurs est plus que jamais une nécessité pour minimiser l'impact des litiges pouvant survenir.

Maîtrisant l'environnement juridique de votre société, l'équipe TRINITY avocats établit la documentation contractuelle permettant de sécuriser vos relations commerciales, votre chiffre d'affaires et de garantir la bonne exécution de leurs prestations par vos fournisseurs.

#### METTRE EN PLACE UN RÉSEAU DE DISTRIBUTEURS

L'avocat vous aide à **concevoir le réseau** en prenant en compte les règles complexes du droit de la distribution et à **établir la documentation contractuelle.** 

#### **UN BUSINESS ANGEL**

Un business angel est un investisseur privé, souvent issu du monde des affaires, qui investit une part de son patrimoine dans une jeune entreprise innovante à potentiel.

Le business angel peut aussi, à travers son expertise technique, ses réseaux relationnels, financiers, appuyer et faciliter la création au démarrage de la société.

#### ACQUÉRIR UNE SOCIÉTÉ OU UN FONDS DE COMMERCE

Avant toute acquisition, l'avocat vous assiste pour :

- → réaliser l'audit juridique, social et fiscal de la société :
- → vérifier la composition du fonds (droit au bail, matériels, marques, etc.) ainsi que la réalisation des conditions préalables auprès du bailleur, du banquier et de la mairie ;
- → établir l'acte de cession et organiser la vente ;
- → accomplir les formalités légales.

#### **LEVER DES FONDS**

L'avocat vous conseille sur les modalités de la levée de fonds avec business angels, fonds d'investissement ou en equity-crowdfunding.

En tenant compte de vos objectifs et de toutes les variables, l'avocat :

- → négocie et rédige les clauses du pacte d'associés (droits financiers, entrée de tiers, retrait, sorties forcées et conjointes, organisation de la direction et de son contrôle, pouvoirs du dirigeant, etc.);
- → établit la documentation juridique ;
- → vous assiste lors du « **closing** » pour la réalisation de l'augmentation de capital.







#### GÉRER SES RESSOURCES HUMAINES

TRINITY avocats vous assiste au quotidien pour la gestion des contrats de travail, vérifie le respect des obligations sociales de l'entreprise et vous conseille dans le cadre du fonctionnement du Comité Social et Economique (délégués du personnel, comité d'entreprise, CHSTC) et leurs consultations.

#### ORGANISER UN GROUPE DE SOCIÉTÉS

Le Cabinet vous conseille pour optimiser au plan juridique, social et fiscal la structuration du groupe, il rédige les conventions de prestations de services ou de trésorerie.

#### RÉSOUDRE LES LITIGES - CONTRÔLE FISCAL ET SOCIAL

L'avocat intervient pour résoudre tout litige (clients, fournisseurs, salariés, bailleurs) soit par voie judiciaire soit par un mode alternatif ou amiable de résolution des différends (arbitrage, médiation, droit collaboratif, procédure participative).

L'avocat vous assiste dans le cadre des opérations de contrôle de la Direction Générale des Finances publiques ou de l'URSSAF. Il vous conseille pour répondre aux demandes du contrôleur et défend vos intérêts et ceux de votre entreprise en cas de redressement.

## **NOTRE VALEUR AJOUTÉE**

- Engagement, disponibilité et rigueur du Cabinet ;
- Maîtrise du fonctionnement de l'Entreprise ;
- Relation de proximité avec nos clients et partenaires ;
- Équipe d'Experts spécialement constituée pour votre projet ;
- Prestations personnalisées.



De la création à la transmission de l'entreprise, nous accompagnons le dirigeant pour la rédaction de ses actes et contrats, la sécurisation de ses relations commerciales ou sociales, la résolution de ses problématiques juridiques quotidiennes et la défense de ses intérêts en cas de contentieux





Droits des Affaires et de l'Entrepreneuriat



Droit du Travail



Droit Fiscal et Patrimonial

